Les enseignant-e-s de S.E.S. du lycée

Lambertucci,

S/C Mme la Proviseure

M.  l’IA-IPR  de  SES  de  Créteil  Antonello

**Objet :  Premier bilan concernant les effets sur les Sciences économiques et sociales (SES) de la**

**mise en place de la réforme du lycée au lycée  .**

Monsieur Lambertucci,

Nous souhaitons par la présente lettre attirer votre attention sur les effets que la récente

réforme du lycée a sur l’enseignement des Sciences économiques et sociales (SES), notre discipline,

cette année scolaire 2019-2020 ainsi que pour sa seconde année à venir 2020-2021.

En  premier  lieu,  on  peut  souligner  la  perte  de  3  heures  disciplinaires,  avec  la  fin  des

enseignements de spécialité (E.D.S) SES en classe de terminale E.S (L’économie approfondie et les

Sciences sociales et politiques SSP).

En second lieu, nous perdons des heures en E.D.S H.G.G.S.P qui, cette année, est répartie entre

les professeurs de SES et d’HG, pour ¼ assuré par les professeurs de SES et les ¾ dispensés par les

professeurs d’Histoire-Géographie. Cette répartition nous a été retirée, au profit d’un monopole pour

les professeurs d’HG, alors que cet EDS est « une spécialité́  pluridisciplinaire » d’après le préambule

de son programme officiel et les sciences politiques font partie pleinement de notre formation, à la

différence de nos collègues d’histoire-géographie. Nos camarades d’HG sont amenés seuls à corriger

l’évaluation certificative de ces épreuves également, nous excluant davantage de cet EDS. Pourtant

une approche pluridisciplinaire de cet EDS serait particulièrement enrichissante aussi bien pour les

élèves que pour les équipes pédagogiques. Cette décision, malgré nos compétences professionnelles

et disciplinaires, s’accompagne d’une perte de deux heures (avec deux groupes en classes de

première). Cette décision affecte également le rayonnement de notre discipline dans le lycée. Par

ailleurs, nos craintes en l’absence de répartition inscrite dans les textes, comme pour l’E.D.S

Humanités, littérature et philosophie, se sont donc confirmées pour la rentrée prochaine de septembre

2020, avec des pertes d’heures pour les SES. Comment se fait-il que l’HG et les SES ne bénéficient

pas d’une répartition institutionnelle pour ces E.D.S ? Une telle répartition institutionnelle assurerait

une coanimation optimale avec nos camarades d’HG.

De plus, les cours d’EDS SES en classe de première sont dispensés avec des groupes classes de

plus de trente élèves, où les SES ne bénéficient d’aucune heure à cours à effectifs réduits, alors que

les années précédentes les élèves de première ES bénéficiaient d’heures à effectifs réduits. Les

transmissions et les acquisitions par les élèves des savoir-faire, évalués au baccalauréat, sont bien

plus difficiles à réaliser avec des groupes aussi nombreux, notamment dans notre lycée où une part

très importante de nos élèves sont issus de milieux sociaux dits défavorisés.

Nous dispensons les cours d’Education morale et civique (EMC) en classes de premières générales

cette année (gain relatif de 3 heures, pour 6 classes), nous permettant de maintenir le BMP à 18h en

SES.  Les programmes d’EMC de première relèvent essentiellement de la sociologie et sont évalués

au baccalauréat. Malheureusement, ces cours sont dispensés en classe entière, où des cours à effectifs

réduits permettraient de transmettre les savoir-faire et leurs acquisitions, aux élèves de manières plus

individualisées.

Enfin, les statuts d’EDS qui caractérisent les SES en classes de première et terminale vont donc

potentiellement dès la rentrée prochaine de septembre, limiter les opportunités des professeurs de

SES de devenir professeurs principaux, de ces deux niveaux et notamment en terminale, alors que

cette fonction joue dans le rayonnement de la discipline et des enseignants dans leur établissement.

Durant de très nombreuses années, nous avons occupés cette fonction de professeur principal (PP) et

donc développés et acquis des savoirs et des savoir-faire indispensables à cette fonction et au mieux

pour suivre les élèves et les conseiller dans leurs choix d’orientations post baccalauréats. Cette

évolution touche également d’autres disciplines et risque, à terme, de poser problème dans  le

recrutement des professeurs principaux sur les niveaux de première et de terminale. Pire, il est

possible, étant donné l’éclatement des groupes de spécialités dans les différents groupes classes, que

les professeurs principaux, issus des SES, ne connaissent qu’une faible partie de leurs élèves, rendant

le suivi et l’accompagnement individuel, pourtant au cœur de la réforme, extrêmement difficile.

Veuillez agréer, Monsieur Lambertucci, l’expression de notre plus haute considération.

Les collègues de SES du lycée Blaise Cendrars de Sevran, rassemblé-e-s le 13/06/2020